

OCTOBRE 2024

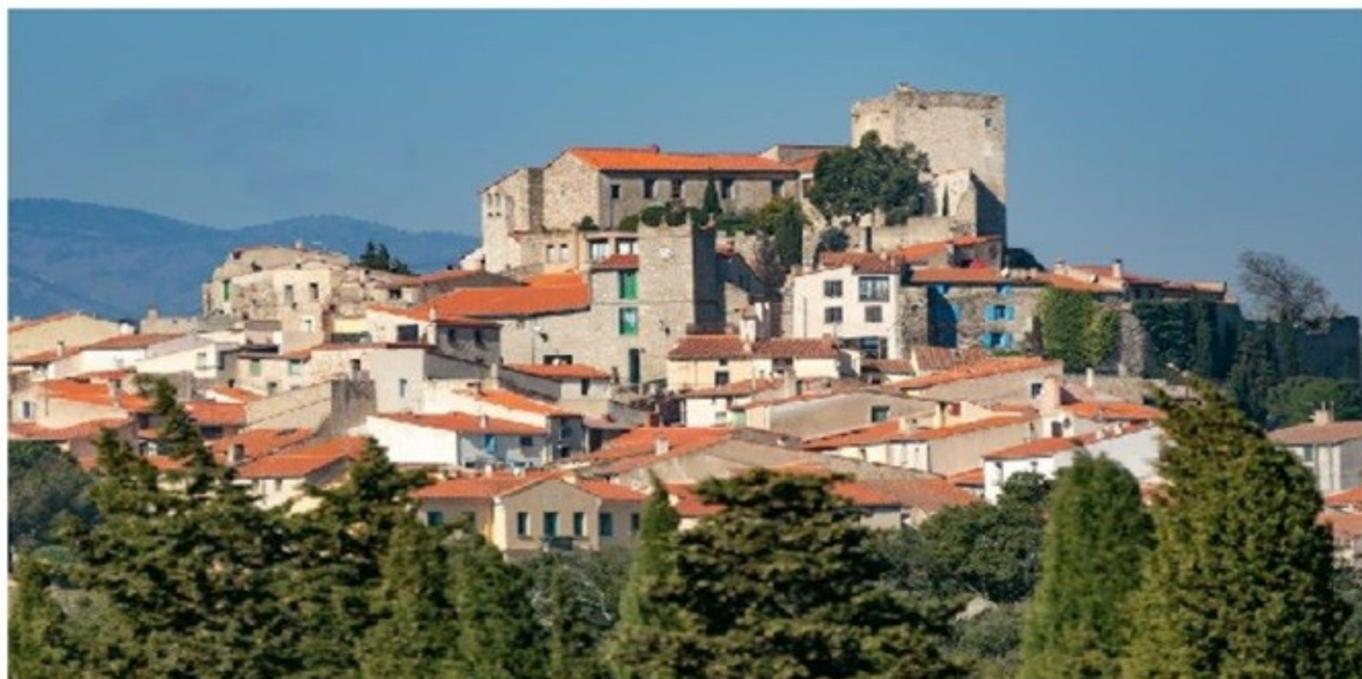
LA

N°15

GAZETTE DU VILLAGE



MONTALBA LE CHATEAU



Adresse Mairie : 11 Cami d'Ille - 66130 Montalba le Château - Tél : 04 68 84 77 88

Mél : commune-montalba-le-chateau@orange.fr - Site : montalbalechateau.com

Horaires d'ouverture : Lundi 8h30-12h30 et 13h00-17h30 Mardi 8h30-12h30 et 13h00-17h30

Mercredi FERMÉE Jeudi 8h30-12h30 Vendredi 8h30-13h00

AOÛT 2024

samedi 10 août 2024 :

JEUX D'ÉTÉ « Les jeux olympiques antiques » organisés par Eric CHIMENTO

5 équipes de 3 personnes ont participé à ces jeux :

- Les triades
- Les sushis
- Les ouikendarom
- Les vaches espagnoles
- Les légionnaires

La Flamme Olympique



Podium à l'issue des des 7 épreuves (lancer du poids, du disque et du javelot, tir à la corde, course de chars, tir à l'arc et marathon) avec remise des médailles et coupe :

- 1 – Ouikendarom
- 2 – Les vaches espagnoles
- 3 – Les sushis



Tir à l'arc



Course de chars

Photo de tous les participants
(manque l'équipe des légionnaires)



Instructions avant le marathon ↴



Mercredi 14 août 2024 :



Fête du village et de la Saint Sébastien

Comme chaque année, la procession, partie de la chapelle du château jusqu'à l'église, a été animée par LA COBLA DES CASENOVES. Une foule nombreuse était présente cette année encore. C'est le Père Glory, curé du diocèse d'Ille-sur-Têt qui a officié, pour sa dernière année, pour la messe en l'église Notre Dame de l'Assomption. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite et lui disons un grand merci pour ces quatre années de présence à notre fête communale.



Et que dire de l'interprétation de l'Ave Maria de Gounod par Florence Dauriach, Soprano à l'Opéra de Nantes : Merci du fond du cœur à Florence pour ce moment magique à l'issue de la messe.

De retour à la place du village, le public a assisté aux traditionnels mots de Mme le Maire suivis de la Marseillaise interprété par la Cobla des Casenoves.



Merci également à Antoine et à Marie-Josée, du restaurant Le Calimero à Néfiach, qui pour la deuxième année ont tenu la buvette de la fête. Grâce à leur professionnalisme et leur expérience, cette année encore, tout s'est très bien passé.

Le repas proposé à la population pour la première fois par Le Calimero n'a pas eu beaucoup de succès les familles s'étant organisées autrement. Espérons que l'an prochain cette initiative trouve son public.

Les musiques et danses de 17H sur la place de l'horloge, ont été suivies, à 19H, du traditionnel bal des sucettes.

Le Bal du soir était animé par l'orchestre LONDON, comme l'an passé.

Jedi 15 août 2024 :

Traditionnel concours de pétanque à l'aire des loisirs.



Samedi 17 août 2024 :

Mariage de Marjorie, notre secrétaire de mairie.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !



Lundi 19 août 2024 :

Marché organisé par A Tous Vents, comme tous les lundis.

Beaucoup de monde pour ce marché spécial animé par le groupe « Les Madeleines ».



SEPTEMBRE 2024

Vendredi 13 septembre :

Conseil municipal à 18H30 salle du foyer

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 21 juin 2024
2. Proposition de raccordement ENEDIS projet photovoltaïque bergerie communale
3. Coupe sanitaire sur l'ensemble de la forêt communale
4. Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la CCRC
5. Désignation des représentants de la commune à la CLEET
6. Questions diverses

À VENIR :

Lundi 11 novembre 2024:

Cérémonie de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Départ du cortège à **10h30** devant la mairie :

- Dépôt de gerbe
- Minute de silence
- Message du Ministre
- Vin d'honneur à la salle du foyer.

INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT:

Le service itinérant de Maison France Services de la Communauté de Commune Roussillon Conflent tiendra une permanence en mairie (bureau de la médiathèque) tous les **3èmes mercredis du mois de 9H à 12H à compter du mercredi 18 septembre 2024.**

Pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien, vous pouvez prendre RDV au 04 68 38 96 55 ou envoyer un mail à france.services@roussillon-conflent.fr



INFORMATIONS COMMUNALES :

☞ Afin de faire vivre et surtout de maintenir un service public de proximité, **nous vous invitons à privilégier vos envois postaux, colis ou toutes autres démarches relevant de la poste au bureau de Montalba.**

Merci à tous de nous aider dans cette démarche !

☞ Rappel des horaires d'ouverture de la médiathèque, tenue par Annie CHIMENTO :



Le mercredi de 14h00 à 16h00

RAPPEL !!

Nouveaux horaires de la mairie à compter du 1^{er}/09/2024 :

La mairie sera fermée le mercredi toute la journée et le vendredi elle fermera à 13H au lieu de 12H.

Il est rappelé que nous sommes toujours en vigilance sécheresse et que de ce fait les feux sont interdits et la consommation de l'eau doit être faite de manière raisonnée.

Pour les Montalbanais qui souhaitent recevoir les infos communales directement sur leur téléphone ou leur PC, merci de vous rapprocher de la secrétaire de mairie afin de communiquer vos coordonnées.

Employé communal :

Eric Delavisse étant en congé de maladie, la municipalité a recruté pour la durée de son absence, Patrick Montassié, habitant de la commune. Merci de lui réserver le meilleur accueil en étant compréhensifs compte tenu de ce remplacement au pied levé de notre agent communal.

☞ horaires des cours de gymnastique volontaire, salle des fêtes de Montalba:

**Le mardi et le jeudi de 17h à 18h - gym douce
de 18h à 19h - gym tonic**

☞ horaires des cours d'AIKIDO, salle des fêtes de Montalba :

Le mardi et le jeudi de 19h à 20h30

**POUR CES ACTIVITÉS PHYSIQUES UN CERTIFICAT MÉDICAL DE
NON CONTRE INDICATION A L'ACTIVITÉ CHOISIE SERA
OBLIGATOIRE**

HALTE AUX INCIVILITÉS !

Crottes de chiens dans le village :

Le ramassage des déjections canines **est une obligation prévue dans le cadre du Code pénal (art R634-2).**

Divagation des animaux domestiques :

(extrait du règlement sanitaire départemental)

99.6 - Animaux

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.

Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Interdiction de nourrir les animaux errants, sauvages ou redevenus tels :

(extrait du règlement sanitaire départemental)

ARTICLE 120 - JETS de NOURRITURE aux ANIMAUX. PROTECTION CONTRE les ANIMAUX ERRANTS, SAUVAGE ou REDEVENUS TELS.

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Station d'épuration :

Comme vous le savez tous, la commune est dotée d'une station d'épuration plantée de roseaux depuis 2014.

Ce système d'épuration écologique demande beaucoup d'entretien.

Depuis quelques mois, l'employé en charge de l'entretien a constaté une recrudescence de lingettes et même de tampons hygiéniques ! dans le bac collecteur d'entrée de la station. Il y a même trouvé il y a deux semaines une pomme.

Poteau Orange :

Mercredi 9 octobre 2024, un poteau Orange est tombé sur la route départementale RD2 à l'entrée du village.

Grâce à l'intervention rapide de Renaud et quelques jeunes, puis d'Alex, le poteau a été enlevé et mis en sécurité sur le parking de la mairie.

Par la suite, un câble est tombé sur le sol à l'entrée du parking.

Les services d'Orange ont été alertés dans la foulée pour prise en charge du sinistre. Une entreprise devrait intervenir le 8 novembre 2024.

Consignes de tri (SYDETOM) :

Tous les emballages se trient !

Les pots de yaourts et de produits laitiers, les sacs et poches de caisse, les plaquettes de charcuterie, les barquettes plastique et polystyrène de viandes, poissons, fromages, les films plastique, les alvéoles de biscuits, les boîtes de viennoiseries.... et tout autre emballage en plastique.

Mais également, tous les petits alus : dosettes de café, feuilles d'aluminium, capsules et opercules de bouteilles et de canettes, tubes de crèmes, de sauces ou de pommades ...

Toutefois, une seule chose ne change pas : **tout doit être jeté en vrac, bien vidé et écrasé.** Ce nouveau geste de tri permet de recycler 100% des emballages.



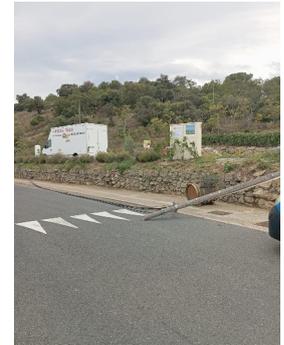
Pour lutter contre ces incivilités, un arrêté a été pris par la municipalité :

- Arrêté permanent du 12 septembre 2024 n°14-2024 concernant la circulation et la divagation des animaux domestiques et du bétail sur le ban communal.

Cet arrêté est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

La propreté et la tranquillité du village est avant tout l'affaire de chacun d'entre nous.

Je fais appel à nouveau à la responsabilité collective et à celle de chacun d'entre vous pour veiller à respecter les règles de bon sens et de ne rien jeter dans les cuvettes des WC hormis le papier toilette. Il en va du bon fonctionnement de la station d'épuration.



Le billet du SYDETOM 66 J'OPTIMISE MON TRI!

EMBALLAGES CARTON PAPIERS

EMBALLAGES PLASTIQUE

EMBALLAGES ACIER / ALUMINIUM

JETER EN VRAC, PAS EN SAC

NE PAS EMBOÎTER DEUX EMBALLAGES

ECRASER LES BOUTEILLES ET PLIER LES CARTONS

NE PAS JETER D'OBJETS DANS LES BACS JAUNES

BIEN VIDER ET NE PAS LAVER LES BOITES ET LES BARQUETTES

NE GASPILEZ PAS D'EAU POUR RENDRE UN DÉCHET RECYCLABLE.

Tous les emballages se trient!

www.touslesemballagessetrient.fr

N° Vert 0 800 33 24 38